



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SARTHE

CABINET DU PRÉFET

ARRETE PREFECTORAL

Numéro 10-4267

Date 23 juillet 2010

Objet : Médaille de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles. Promotion du 14 juillet 2010.

Le Préfet de La Sarthe
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'arrêté en date du 14 mars 1957 instituant la médaille de la mutualité agricole ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu les propositions de M. le vice-président de Groupama Centre-Manche, de Mme la présidente de la MSA ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – La médaille de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles est décernée aux personnes désignées ci-dessous :

Médaille d'argent

Mme DORSEMAINE Viviane, 12 rue du Panorama 72120 Saint Calais
M. DUTERTRE Robert, "Le Petit Grenouillet" 72700 Etival lès Le Mans

Médaille de bronze

Mme BLANCHET Michèle, "La Croix Rouge" 72260 Dangeul
M. BOURGOIN Gilbert, 2 route d'Alençon 72610 Oisseau le Petit
M. BOURNEUF Régis, "Cheronne" 72160 Tuffé
M. CHARDRON Paul, "Les Brosses" 72610 Saint Rigomer des Bois
M. DULUARD Maurice, 64 route de Beaufay 72460 Savigné l'Evêque
M. GASCHET Léonard, "La Houaslerie" 72120 Saint Calais
Mme HAMARD Claudine, "Les Chesnaies" 72600 Saint Calez en Saosnois
M. LEROY Alain, "Saut Loup" 72700 Pruillé le Chétif
M. SURMONT Bernard, "Le Noyer Gaillard" 72290 Congé sur Orne.

Article 2 – M. le secrétaire général de la préfecture et M. le sous-préfet, directeur de cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,


Emmanuel BERTHIER